



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTRISON
CANTON DE BOEN

ARRETE TEMPORAIRE A2022-10-01
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de la Compagnie des Télécoms et Réseaux située ZI de Galinay 42 230 ROCHE LA MOLIERE représentée par Monsieur Pascal DIDIER,

Considérant qu'il convient de réaliser des interventions dans les chambres et poteaux télécoms de l'ensemble de la commune dans le but de réaliser des travaux de maintenance, SAV et déployer la fibre optique.

ARRETE

Article 1^{er} :

La Compagnie des Télécoms et Réseaux est autorisée à effectuer les travaux désignés en préambule.

Article 2 :

Ces travaux seront réalisés à compter du 24 Octobre 2022 pour une durée de 730 jours calendaires.

Article 3 :

Durant ces travaux, la circulation sera alternée manuellement.

Article 4 :

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 5 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 17 Octobre 2022

Le Maire
Serge DERORY



8 OCT. 2022

Affichage fait le..... numériquement